

## Séance du 23 mars 2021

L'an 2021, le 23 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente d'Avezé, lieu exceptionnel offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires au respect des recommandations sanitaires gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : M. Pierre Boulard, Mme Danièle Chartrain, M. Olivier Champain, M. Michel Picault, M. Christophe Tertre, Mme Christelle Copleutre, M. Jérôme Jouselin, Mme Claire Van Schaik, M. Philippe Chevalier, M. Gérard Thomas, M. Michel Cormier, Mme Nicole Marchand, M. Jean-Marie Glon, M. Guy Daguéné

Absente : Mme Sonia Surblé

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Décisions prise dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

- Décision n°0001-2021 : location de l'appartement situé 5 cour du Maréchal à compter du 20 janvier 2021. Montant du loyer mensuel : 228,51 € + 4,99 € de charges, soit 233,50 €,
- Décision n°0002-2021 : devis pour l'achat de végétaux pour le parterre de la rue de Jault pour 343,69 €,
- Décision n°0003-2021 : devis pour la restauration du Christ en Croix de l'église pour 4 684,80 €,
- Décision n°0004-2021 : signature des avenants de marché pour les travaux de réfection de la rue de Jault : lot 1 + 2557,20 € et lot 2 + 1 571,78 €.

### **Attribution des subventions aux associations**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° D 09 2021, il a été décidé de remettre à une date ultérieure l'attribution des subventions aux associations communales.

Monsieur le Maire précise que des demandes émanant de divers organismes ont été reçues après l'attribution des subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions :

- émanant des associations de la commune suivantes : Club de l'Amitié d'Avezé, Comité des Fêtes et Union Sportive Avezéenne, Amicale des Parents d'Elèves de l'école d'Avezé et Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine d'Avezé,
- émanant des organismes suivants : UNSS du collègue Yves Montand de Val-au-Perche, AFM-Téléthon.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

Club de l'Amitié	150 €
APE	250 €
ASVPA	150 €
Comité des Fêtes	150 € + 100 € en cas d'organisation de l'inter-école de cyclisme

## **I- BUDGET LOTISSEMENT**

### **1- Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

## **2- Approbation du compte administratif 2020**

Vu la délibération D27 2020 du 3 mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

Déficit reporté :	-	0,20 €
Recettes exercice :	121	105,89 €
Dépenses exercice :	121	105,89 €
<b>Résultat de clôture : Fonctionnement</b>	-	<b>0,20 €</b>

### **Section d'investissement**

Excédent reporté :		0,33 €
Recettes exercice :	121	105,89 €
Dépenses exercice :	121	105,89 €
<b>Résultat de clôture : Investissement</b>		<b>0,33 €</b>

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **3- Affectation du résultat 2020**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2020,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de - 0,20 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) - 0,20 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) 0,00 €

Soit un résultat à affecter : - 0,20 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif

(R 001) : + 0,33 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Reporté (ligne 002) : - 0,20 €

## **4- Vote du budget primitif 2021**

Monsieur Olivier Champain présente le budget Lotissement, pour l'exercice 2021, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 131 108,20 € en section de fonctionnement et à la somme de 121 108,33 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>131 108,20 €</b>
011 Charges à caractère général	10 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
D002 Résultat reporté	0,20 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>131 108,20 €</b>
74 Dotations et participations	10 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	0,20 €

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>127 108,33 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	0,33 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 108,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>121 108,33 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
R001	Solde d'exécution reporté	0,33 €

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget lotissement 2021 :  
 Pour : 14 voix                    Contre : 0 voix                    Abstention : 0 voix

## **II- BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **1- Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

### **2- Approbation du compte administratif 2020**

Vu la délibération D27 2020 du 3 mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent reporté :	11 707,63 €
Recettes exercice :	21 515,38 €
Dépenses exercice :	20 098,92 €
<b>Résultat de clôture : Fonctionnement</b>	<b>13 124,09 €</b>

#### **Section d'investissement**

Excédent reporté :	3 660,14 €
Recettes exercice :	22 220,49 €
Dépenses exercice :	21 318,36 €
<b>Résultat de clôture : Investissement</b>	<b>4 562,27 €</b>

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3- Affectation du résultat 2020**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2020,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 13 124,09 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 11 707,63 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 1 416,46 €

Soit un résultat à affecter : + 13 124,09 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif

(R 001) : + 4 562,67 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + 13 124,09 €

### **4- Vote du budget primitif 2021**

Monsieur Olivier Champain présente le budget Assainissement, pour l'exercice 2021, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 33 553,32 € en section d'exploitation et à la somme de 29 973,38 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>33 553,32 €</b>
011 Charges à caractère général	7 800,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 900,00 €
014 Atténuations de produits	2 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 Charges financières	142,21 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
68 Dotations aux provisions	300,00 €
023 Virement à la section d'investissement	4 921,85 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 489,26 €
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>33 553,32 €</b>
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services,...	19 900,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	529,23 €
R002 Résultat reporté	13 124,09 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>29 973,38 €</b>
21 Immobilisations corporelles	20 899,12 €
16 Emprunts et dettes assimilées	8 545,03 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	529,23 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>29 973,38 €</b>
16 Emprunt	7 000,00 €
021 Virement de la section d'exploitation	4 921,85 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 489,26 €
R 001 Excédent reporté	4 562,27 €

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Assainissement 2021 :

Pour : 14 voix          Contre : 0 voix          Abstention : 0 voix

## **I- BUDGET COMMUNE**

### **1- Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

• **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

• **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

## **2- Approbation du compte administratif 2020**

Vu la délibération D27 2020 du 3 mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération D48 2020 du 10 juillet 2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération D70 2020 du 13 octobre 2020 approuvant la décision modificative n°2,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

• **Approuve** le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

Excédent reporté :	210 592,37 €
Recettes exercice :	504 359,29 €
Dépenses exercice :	381 260,90 €
<b>Résultat de clôture : Fonctionnement</b>	<b>333 690,76 €</b>

### **Section d'investissement**

Déficit reporté :	- 77 145,84 €
Recettes exercice :	125 423,27 €
Dépenses exercice :	290 378,11 €
<b>Résultat de clôture : Investissement</b>	<b>- 242 100,68 €</b>

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 109 309,64 €

Recettes d'investissement : 102 257,98 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **3- Affectation du résultat 2020**

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2020,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 333 690,76 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 210 592,37 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 123 098,39 €

Soit un résultat à affecter : + 333 690,76 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif

(D 001) : - 242 100,68 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 7 051,66 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2020 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) : 249 152,34 €

Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) : 84 538,42 €

**4- Vote du budget primitif 2021**

Monsieur Olivier Champain présente le budget Commune, pour l'exercice 2021, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 555 088,42 € en section de fonctionnement et à la somme de 747 675,40 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

**Dépenses de fonctionnement 555 088,42 €**

011	Charges à caractère général	155 350,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	191 800,00 €
014	Atténuation de produits	39 521,00 €
65	Autres charges de gestion courante	49 700,00 €
66	Charges financières	8 332,87 €
67	Charges exceptionnelles	1 450,00 €
68	Dotations provisions	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	97 126,88 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 807,67 €

**Recettes de fonctionnement 555 088,42 €**

70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	39 300,00 €
73	Impôts et taxes	256 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	135 100,00 €
75	Autres produits de la gestion courante	40 150,00 €
R002	Résultat reporté	84 538,42 €

**Dépenses d'investissement 747 675,40 €**

Opération 088 : Bâtiments communaux		
21	Immobilisations corporelles	191 867,41 €
Opération 099 : Voirie		
21	Immobilisations en cours	45 600,00 €
Opération 111 : Aménagement rue de Jault		
23	Immobilisations en cours	4 130,00 €
Opération 114 : Aménagement rue de la Métairie		
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Opération 115 : Aménagement terrain de loisirs		
23	Immobilisations en cours	43 200,00 €
Opération 116 : Terrain rue Bourgneuf		
21	Immobilisations corporelles	16 341,20 €
Opération 87 : Logiciels		
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
Opération 91 : Achat de matériel		
21	Immobilisations corporelles	1 100,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	65 146,47 €
27	Autres immobilisations financières	7 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	18 880,00 €
Restes à réaliser 2020		109 309,64 €
D001	Déficit reporté	242 100,68 €

**Recettes d'investissement 747 675,40 €**

13	Subventions d'investissement	207 687,73 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	283 768,74 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	2 146,40 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	97 126,88 €

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 807,67 €
041 Opérations patrimoniales	18 880,00 €
Restes à réaliser 2020	102 257,98 €

Monsieur Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Commune 2021 :

Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

### **Fonds de concours 2020 - Voirie communale**

Abroge et remplace la délibération n° D 02 2021, suite erreur technique du plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, réuni en assemblée plénière le 14 décembre 2020, décidant d'allouer le fonds de concours voirie pour l'année 2020 pour l'opération suivante :

Travaux voirie communale (route de Ceton, route de la Sauvagère et route de Souvigné) : 4 922,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide de 4 922,00 € allouée par le Conseil de Communauté, réuni le 14 décembre 2020, au titre du fonds de concours voirie 2020 pour l'opération suivante : Travaux voirie communale (route de Ceton, route de la Sauvagère et route de Souvigné),
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
VC n°401	16 790,00 €	Aide départementale	17 820,00 €
VC n°402	18 850,00 €	Fonds de concours voirie	4 922,00 €
VC n°1	6 200,00 €	Aide départementale voirie	4 922,00 €
VC n°402	1 410,00 €	Part restant à la commune	15 586,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 250,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 250,00 €</b>

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **Devis aménagement terrain de loisirs**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la société Qualicité pour l'aménagement du terrain de loisirs et notamment pour l'aire de jeux destinée aux enfants de 2 à 8 ans pour un montant de 21 737,46 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient le devis de la société Qualicité pour un montant de 18 114,55 €HT, soit 21 737,46 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **Demande de dérogation de scolarisation hors commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier d'administrés demandant une dérogation de scolarisation de leurs enfants dans une autre commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de donner un avis défavorable à toute demande de dérogation de scolarisation hors commune dans le but de maintenir l'école primaire communale.

### **Adoption du règlement du concours de fleurissement**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du projet de règlement du concours de fleurissement élaboré lors de la réunion de la commission Animations, Cadre de vie qui s'est déroulée le 9 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement du concours de fleurissement joint en annexe,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'adjoint en charge pour effectuer les démarches afférentes à l'organisation de ce concours.

### **DIVERS**

#### **Préavis de départ**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les locataires du logement communal situé au 33 rue du Perche ont donné leur préavis de départ pour le 11 avril 2021, préavis de départ de 1 mois au vu de

l'état de santé.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir une visite du logement pour déterminer les travaux à effectuer et ainsi définir du devenir de ce logement.

Ce logement ayant un garage indépendant, il pourrait être envisagé de le mettre à disposition du Comité des fêtes.

### **Terrain de boules**

Monsieur Christophe Tertre informe le Conseil municipal de la volonté de remettre en état le terrain de boules. Une séance est prévue le samedi 27 mars 2021 pour déblayer les mauvaises herbes avec les conseillers disponibles et quelques bénévoles.

### **Concert**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux concerts auront lieu les 23 et 24 juillet 2021 en l'église d'Avezé dans le cadre du festival de la Chéronne.

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.